



Etat: mars 2014

Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC)

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) constitue l'instrument de référence permettant la comparaison et la traduction des qualifications nationales de différents pays.

Recommandation européenne

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, CEC (en anglais: *European Qualifications Framework, EQF*) est une initiative de l'UE visant à permettre la comparabilité des compétences et des qualifications professionnelles en Europe.

Grâce à une grille prédéfinie, le CEC permet d'assurer la comparabilité entre les différents systèmes de qualification européens, offrant ainsi une meilleure compréhension et une meilleure lisibilité des diplômes pour les employeurs, les citoyens et les institutions et permettant aux employés et aux personnes en formation de faire valoir leurs qualifications dans d'autres pays. En avril 2008, le Parlement européen et le Conseil ont décidé de l'établissement du CEC dans le cadre d'une [recommandation](#) à l'intention des Etats membres.

Trame du CEC

Le CEC est un cadre de référence qui se compose de huit niveaux et de trois catégories.

	Savoirs	Aptitudes	Compétences
8	Descripteurs	Descripteurs	Descripteurs
7	Descripteurs	Descripteurs	Descripteurs
6	Descripteurs	Descripteurs	Descripteurs
5	Descripteurs	Descripteurs	Descripteurs
4	Descripteurs	Descripteurs	Descripteurs
3	Descripteurs	Descripteurs	Descripteurs
2	Descripteurs	Descripteurs	Descripteurs
1	Descripteurs	Descripteurs	Descripteurs

Chaque niveau est spécifié à l'aide des descripteurs, qui se fondent sur les savoirs, les aptitudes et les compétences. Les savoirs englobent le savoir théorique et/ou spécialisé. Les aptitudes peuvent être de nature cognitive (résolution de problèmes, approche créative, etc.) ou pratique (par ex. l'utilisation d'outils ou de matériaux). Dans le contexte du CEC, les compétences portent sur les aspects de la responsabilité et de l'autonomie. Le degré d'exigence des savoirs, des aptitudes et des compétences décrits est plus élevé à chaque niveau. Les huit niveaux couvrent aussi bien les connaissances et les aptitudes de base (niveau 1) que la maîtrise d'un savoir hautement spécialisé dans un domaine donné (niveau 8). Les trois derniers niveaux se rapportent à des qualifications particulièrement élevées. Ils correspondent aux degrés d'exigence des diplômes délivrés par les hautes écoles (bachelor, master et doctorat) définis dans le cadre de l'espace européen des hautes écoles lors du processus de Bologne. Toutes les qualifications de la formation et de la formation continue des domaines de la formation professionnelle, de la formation générale et de l'enseignement supérieur sont prises en compte dans les huit niveaux de référence du CEC.

Acquis d'apprentissage



Afin d'assurer l'application du CEC aux différents systèmes, les descripteurs des niveaux de qualification se fondent exclusivement sur les acquis d'apprentissage, c'est-à-dire sur le savoir et la compréhension de la personne formée. Les aspects tels que la durée du processus de formation ou le type d'institution de formation ne sont de ce fait pas pris en compte. Les acquis d'apprentissage constituent la somme des savoirs, des aptitudes et des compétences acquis dans le cadre d'une filière de formation ou de manière informelle. La durée et le lieu de la formation (école, entreprise, haute école, institution de formation), le type de formation (formation duale, apprentissage sur le lieu de travail, études, etc.) ne jouent aucun rôle. Il est de ce fait possible de décrire de manière neutre les acquis d'apprentissage découlant de chaque filière de formation sans pour autant procéder à une comparaison directe ou de se fonder, à titre de référence, sur un système de formation ou de qualification d'un pays donné. Le CEC offre ainsi un cadre neutre permettant de référencer chaque certification ou filière de formation de chaque Etat sans aucune forme de discrimination.

Comparabilité

Afin de relier les certifications nationales au CEC et donc de pouvoir les comparer aux à celles d'autres pays, les différents Etats développent des cadres nationaux des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CNC). Etant donné que ces différents CNC reflètent le système éducatif du pays concerné, ils sont structurés différemment et peuvent, par exemple, comporter un nombre variable de niveaux ou différentes descriptions de niveaux. Le CEC est utilisé comme un outil de référence du fait que chaque CNC est référencé par rapport au CEC, c'est-à-dire que chaque niveau d'un NQF correspond à un niveau du CEC. Il sera par exemple plus aisé pour un employeur français d'évaluer un diplôme suisse de formation professionnelle s'il peut le rattacher à un niveau du CNC français.

Les instruments de référence tels que le CNC et le CEC rendent les diplômes plus compréhensibles et les systèmes nationaux de formation professionnelle plus clairs et transparents pour les pays de l'UE. Ils favorisent la mobilité des professionnels et des cadres qualifiés, promeuvent la formation et l'éducation tout au long de la vie et renforcent la formation professionnelle dans son ensemble.

Statu quo pour le CEC

D'importants progrès ont été réalisés depuis la publication en 2008 de la recommandation de l'UE établissant le CEC. De nombreux Etats membres de l'UE et de pays tiers ont développé leur CNC et l'ont référencé par rapport au CEC. Les certifications des différents pays peuvent être comparées entre elles sur le site de l'UE dédié au CEC: http://ec.europa.eu/eqf/compare_fr.htm.

En vue d'évaluer le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) et sa mise en œuvre, la Commission de l'UE a présenté à la fin de l'année 2013 un [rapport](#) à l'intention du Parlement européen et du Conseil. Ce rapport fait état des expériences acquises jusqu'à présent avec le CEC et mentionne les impacts possibles pour l'avenir. Il examine notamment si la recommandation faite à l'époque répond sous sa forme actuelle aux nouveaux défis liés aux rapides mutations socio-économiques et technologiques et si elle promeut un apprentissage souple. Associés aux résultats de l'évaluation de l'Europass et du CERAQ ainsi que des conclusions du rapport sur la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur, les résultats du rapport précité contribueront à déterminer les nouveaux enjeux ainsi que les améliorations nécessaires dans le contexte de l'espace européen des compétences et des certifications.

Une évaluation externe a par ailleurs été menée afin de dresser une vue d'ensemble des progrès réalisés dans la mise en œuvre du CEC. Il s'agit en l'occurrence d'examiner notamment la pertinence, l'efficacité, la cohérence et la durabilité du CEC. Le rapport d'évaluation émet des recommandations sur la manière d'optimiser à l'avenir la mise en œuvre du CEC.